

13801 24

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023/2024

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 27 septembre 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 27 septembre 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre titulaire du
Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la
Lettonie

E 19099



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 25 septembre 2024
(OR. en)

13801/24

SOC 708
EMPL 485
SAN 563

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre titulaire du
Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la
Lettonie

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant remplacement d'un membre titulaire du Comité consultatif
pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la Lettonie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail¹, et notamment son article 3,

¹ JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Par décision du 24 février 2022², le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période allant du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2025.
- (2) Un siège de membre titulaire dans la catégorie des représentants des organisations syndicales d'employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Inese STEPINA.
- (3) Le gouvernement de la Lettonie a présenté un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² Décision du Conseil du 24 février 2022 portant nomination des membres titulaires et suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail (JO C 92 du 25.2.2022, p. 1).

Article premier

M^{me} Sintija SĒJĒJA est nommée membre titulaire du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail en remplacement de M^{me} Inese STEPINA, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente
